



République Française

PROCÈS VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 MARS 2023
20h30 EN MAIRIE

Date de la convocation : 10 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, et le quinze du mois de mars le Conseil Municipal de la commune de CASTELLANE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à vingt heures trente, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard LIPERINI, Maire.

Présents : M. LIPERINI Bernard, M. MARANGES Philippe (*arrivé à 21h00*),
Mme CHEVALLEY Emily M. VILLELLAS Thierry, Mme TILLEMANN Line,
M. VINCENT Jean-Marc, M. MARTINO Stéphane, Mme GUINY Sandrine,
M. CHAIX Cédric, Mme GINESTE Anne-Cécile, M. LORENZONI-USSEGLIO
Alexandre, Mme LEPLEUX Sandra, Mme RIVAL Ludivine, Mme JONKER
Nina, M. GOLÉ Jean-Paul, Mme CAPON Odile, M. DEMANDOLX Franck.

Excusés : M. CARGNINO Stéphane (Pouvoir à M. CHAIX Cédric)
Mme MARTIN Muriel (Pouvoir à Mme GINESTE Anne-Cécile)

Secrétaire de séance : Mme GINESTE Anne-Cécile

ORDRE DU JOUR

- 1) Avis sur la Déclaration d'Utilité publique des travaux de prélèvement et de dérivation des eaux, de l'instauration des périmètres de protection - Captages des sources de La Lagne et de la Basse Lagne
- 2) Tarifs 2023 Maison Nature et Patrimoines
- 3) Convention avec le Centre de Gestion 04 pour le service « Archives »
- 4) Acquisition foncière - Parcelle AB 55
- 5) Questions diverses

Présents : 16 Votants : 18

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures et fait l'appel, le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un ou d'une secrétaire de séance au sein du conseil. Le Conseil Municipal a désigné Mme Anne-Cécile GINESTE, pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire a demandé aux agents nouvellement arrivés à la Mairie de venir se présenter :

Isis GROS : Contrat de Service Civique à la Maison Nature et Patrimoines.

Elle assurera l'accueil avec Adeline RANÇON.

Isis vient de terminer ses études (Master) à Montpellier, après son parcours scolaire qui lui a permis d'étudier l'anthropologie.

Chloé ROBERT: Stagiaire auprès de l'association « Petra Castellana », pour une durée de 6 mois. Chloé a une formation en « Art du spectacle », elle a obtenu un Master 2.

Chloé est chargée de l'organisation de l'exposition « Graine de textile Le Chanvre une culture oubliée » et de l'inventaire des collections.

Gwendoline DUCLOS : Stagiaire en alternance jusqu'en juillet (licence Communication). Gwendoline habite Castellane depuis 2 ans et 1/2, elle sera chargée de la communication de la rédaction des articles, de repenser les réseaux sociaux.

Pauline OLIVEIRA organise une réunion par semaine du service culture, afin de répartir les missions. L'équipe est au complet pour la saison 2023.

Line TILLEMANN est ravie d'accueillir ces nouveaux agents, et M. le Maire les remercie pour leur présentation.

Ordre du jour :

- 1) Finances
 - a. Débat d'Orientation Budgétaire
 - b. Amortissements M57
 - c. Tarifs
- 2) Personnel
 - a. Création emplois saisonniers : entretien/voirie
 - b. Contrat de projet 3 ans : assistante administrative - Services techniques/Urbanisme dans le cadre de l'opération Centre-Bourg
- 3) Demande de subventions
 - a. Schémas Directeurs Eau/Assainissement
 - b. Modification Plan de financement : Centre-Bourg ancienne sous-préfecture
- 4) Appel à Projet : ABC de la Biodiversité
- 5) Questions Diverses

Monsieur le Maire propose de modifier l'ordre des questions indiquées dans la convocation, afin que Mme Pauline OLIVEIRA puisse présenter ses dossiers, et être libérée.

A -OPERATION CENTRE-BOURG/ REHABILITATION ANCIENNE SOUS-PREFECTURE - DEMANDE DE SUBVENTIONS - PLAN DE FINANCEMENT

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 01-080223/001 DU 08/02/2023.

Exposé

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'à ce jour, l'opération de réhabilitation de l'ancienne Sous-Préfecture composée de 3 immeubles fortement dégradés, dont deux font l'objet d'un arrêté de péril, s'élève à un montant d'environ 2,7 millions d'euros. Ce montant s'explique par l'ajout de la parcelle AB 62 à l'opération initiale, la nécessité d'entreprendre des renforcements du sol au droit des fondations, la récupération de la « partie logement » du projet suite à la décision d'annuler la Délégation de Maîtrise d'Ouvrage. Ces aléas requièrent pour la consolidation financière du projet de compléter le plan de financement par la recherche de subventions notamment au titre du « Fonds Friche », dans le cadre du plan de relance de l'Etat.

VU l'appel à Manifestation d'Intérêt Centre-Bourg pour lequel la commune de Castellane est lauréate ;

VU le Dispositif Petites Villes de Demain pour lequel la commune de Castellane est lauréate ;

VU l'opération de réhabilitation des îlots urbains des Tilleuls et du Teisson notamment la phase 1 dite de l'ancienne Sous-Préfecture (immeubles AB 58, 59 et 62) ;

VU l'Avant-Projet Détaillé (APD) en date de février 2020 ;

VU la délibération N°05-19112020/157 actant notamment la récupération de l'intégralité de la maîtrise d'ouvrage de la réhabilitation de l'ancienne Sous-Préfecture

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la revitalisation de son Centre-Bourg, la commune de Castellane a lancé un certain nombre d'actions, incitatives et coercitives, pour résorber l'habitat indigne et de requalifier des secteurs urbains particulièrement dégradés en centre ancien ;

CONSIDÉRANT que l'opération de la réhabilitation de l'ancienne Sous-Préfecture fait partie de cette opération de résorption de l'habitation insalubre (RHI) par décision de l'ANAH des 23/03/2018 et 22/11/2019 a fait l'objet d'une subvention au titre des études de calibrage ;

CONSIDÉRANT les subventions acquises à ce jour pour cette opération ;

CONSIDÉRANT le montant de l'opération actualisé suite aux aléas survenus au droit des différentes parcelles du projet et du surcoût occasionné par les désordres et autres dysfonctionnements notamment l'effondrement du mur mitoyen entre la parcelle AB59 et AB62, ainsi que la nécessité de renforcer le sol par injection de résine sous l'ensemble des trois immeubles concernés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- **D'approuver** le dépôt du dossier de demande de subvention au titre de « nos territoires d'abord » auprès de la région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- **D'approuver le** plan de financement suivant :

• **Dépenses :** **2.632.522,00 €**

• **Recettes :** **2.632.522,00 €**

Subventions Etat (DSIL, Fond Friche, PAI\$PLUS) :	1.049.764,74 €
Subventions ANAH	358.787,00 €
Subvention Département 04	280.496,00 €
Subvention Région SUD (CRET, FRAT)	142.152,00€
Subvention régionale demandée au titre du Contrat Avenir	274.518,00€
Soit un autofinancement de 20% :	526.504,26 €

- **Sollicite** auprès des partenaires financiers les subventions inscrites au plan de financement
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

B- APPEL A PROJET : ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE (ABC).

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Nina JONKER, celle-ci explique que le Parc Naturel Régional du Verdon organise des ABC de la Biodiversité depuis 2012. Ceux sont des inventaires citoyens qui permettent à la fois d'acquérir des connaissances sur les communes, d'impliquer les habitants dans ces démarches et de faire émerger un réseau de personnes compétentes sur les communes, pour réaliser les inventaires.

Suite à un appel à projet, la commune de Castellane a proposé sa candidature au Parc Naturel Régional du Verdon. Celle-ci a été retenue et les inventaires devraient commencer à la fin de l'année 2024, sous-réserve que le Parc Naturel Régional du Verdon obtienne ses financements. Il est précisé que la commune n'a aucun reste à charge à financer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le mandat qui engage la commune dans le projet et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Arrivée de M. Philippe MARANGES

Présents : 17 Votants : 19

I- FINANCES

A- DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Monsieur le Maire fait le point sur les résultats comptables de l'exercice 2022.

Sur le budget principal, une différence de 150.000€ apparait.

Des provisions exceptionnelles ont été passées pour les dépenses liées à la revalorisation des loyers de la nouvelle gendarmerie (293.000€) et pour les pénalités de retard pour l'accessibilité de la mairie (7.800€), soit un total de 300.800€. En effet, lors du mandatement de ces augmentations, la trésorière en poste à ce moment avait rejeté les mandats, en argumentant que les baux emphytéotiques n'étaient pas soumis à une ré indexation. ERILIA, n'est pas d'accord sur cette analyse, et demande le versement des arriérés des loyers.

Odile CAPON : Le trésorier a un supérieur, comment cette décision a pu être validée ?

Cette décision a été prise au moment de la restructuration des trésoreries, en 2019.

M. le Maire indique que ce dossier a été confié à l'avocat de la commune, et qu'il y a des chances que la commune obtienne satisfaction, il faut donc mener à terme ce dossier.

Pour que les comptes soient sincères et véritables, une provision a également été constituée pour l'opération « accessibilité de la Mairie », la société FATPS, titulaire du marché, ayant déposé le bilan et l'architecte (maîtrise d'œuvre) est décédé.

Plusieurs éléments sont également à prendre en considération :

- Les recettes ont diminué : par exemple ->problème paiement stationnement camping-cars,
- Les dépenses ont augmenté : inflation
- Travaux en régie : la valorisation des salaires n'a pas été effectuée, et n'a pas pu être affectée à chaque budget, ce qui grève le budget général.
- Le tuilage sur certains postes, et le départ de certains agents : M. Xavier VICENTE (paiement des jours sur le CET) et ROUGETET Martine (en congé du 01/01/2023 au 30/04/2023)

La situation financière de la commune n'est pas inquiétante, nous avons une bonne trésorerie qui s'élève à un million d'euros.

Centre-Bourg :

Depuis le départ de M. Xavier VINCENTE, Mme Pauline OLIVEIRA assure le suivi de ce dossier. Pour lui permettre d'assurer toutes ses missions, il convient de recruter une personne qui pourrait la seconder, notamment au niveau administratif.

M. le Maire indique à l'assemblée que Mme Lauriane MENANT, qui a remplacé Mme Laurence DURET à l'urbanisme, a décidé de quitter son poste. Il propose de créer un poste d'assistance administrative : ½ temps Urbanisme ½ Centre-Bourg.

Fiscalité :

La Taxe d'Aménagement sera appelée, pour les autorisations d'urbanisme accordées depuis le 01/09/2022, à la fin des travaux : dépôt de la DACT (Déclaration Achèvement et Conformité des Travaux).

A partir de cette année, il n'y a plus de Taxe d'Habitation (TH) sur les résidences principales, mais une Taxe d'Habitation sur les Résidence Secondaire (THRS).

M. le Maire rappelle qu'il y a peu de marge de manœuvre en financement, il faut donc faire attention à toutes les dépenses.

Alexandre LORENZONI : Est-ce que l'on a une idée de la situation des autres communes ? Ont-elles subi les mêmes augmentations ?

Il n'existe pas ce type de document.

Jean-Marc VINCENT : La mise en route du chauffage a été retardée.

Franck DEMANDOLX : L'hiver a été, pour l'instant, clément

M. le Maire : Les thermostats ont été réglés à 19°. Les bâtiments ne sont pas tous isolés, il y a des déperditions de chaleur.

Nina JONKER : Dans le cadre du « Fonds Vert » des études peuvent être engagées, elles sont financées à la réalisation des travaux.

Jean-Marc VINCENT : IT 04 a fait une proposition d'études pour les bâtiments 60.000€.

M. le Maire : La situation est compliquée pour tous : ménages, entreprises, collectivités.... Une déflation est annoncée à partir de la fin de l'année.

Jean-Marc VINCENT : Afin de faire des économies, des devis comparatifs sont demandés, et des achats groupés sont envisagés. Pour exemple sur les fournitures pour la piscine, il est réalisé un gain de 20%.

B- AMORTISSEMENTS BUDGET M57

Monsieur le Maire rappelle la mise en place de la nomenclature comptable et budgétaire M57 à compter du 1^{er} janvier 2023. Le règlement Budgétaire et financier approuvé par le Conseil Municipal (délibération du 30 novembre 2022) prévoit l'amortissement des immobilisations.

Il précise que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des

ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

La durée d'amortissement des immobilisations sont fixées librement pour chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante. La durée d'amortissement doit correspondre à la durée probable d'utilisation. Il est proposé d'harmoniser les durées d'amortissement (passage de la M14 à la M57), selon le tableau suivant :

Article Immob.	Biens ou catégories de biens	Durée d'amortissement
	Immobilisations incorporelles	
2031	Frais d'études, de recherches et de développement	3 ans
2033	Parutions	3 ans
2041582	Subventions d'équipement versées au EPL- Bâtiment et installations	15 ans
20421	Subventions d'équipement - Biens matériel et mobilier	5 ans
204422	Subventions d'équipement en nature - personnes de droit privé- Bâtiments et installations	15 ans
20421	Biens mobiliers, matériels, études	5 ans
20422	Subventions d'équipement versées	5 ans
2051	Logiciels	3 ans
	Immobilisations corporelles	
2121	Plantations	10 ans
2152	Installations de voirie	10 ans
21568	Autres matériels et outillages d'incendie et de défense civile	5 ans
215738	Autres matériels et outillages de voirie	10 ans
2158	Autres installations, matériels et outillages techniques	10 ans
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers.	10 ans
21828	Matériels de transport	5 ans
21831/21838	Matériels informatiques scolaires/Autres matériels informatiques	3 ans
21841/21848	Matériels de bureau et mobiliers scolaires/Autres matériels de bureau et mobiliers	5 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	5 ans

C- TARIFS

C1- TARIFS BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2023

M. le Maire rappelle que les tarifs concernant la fourniture de l'eau et l'assainissement ont été votés lors de la réunion du conseil municipal du 08 février 2023. Il convient de fixer les tarifs des prestations qui peuvent être effectuées sur le budget Eau et Assainissement (M49).

Monsieur le Maire présente les tarifs 2022 et les propositions pour l'année 2023 :

Libellé	Tarifs 2022	Tarifs 2023
ABONNEMENTS EAU		
Compteur diam 15	20.00€	20.00€
Compteur diam 20	27.00€	27.00€
Compteur diam 30	39.00€	39.00€
Compteur diam 40	51.00€	51.00€
Compteur diam 50	63.00€	63.00€
Compteur diam 80	100.00€	100.00€
ABONNEMENTS ASSAINISSEMENT		
Compteur diam 15	20.00€	20.00€
Compteur diam 20	27.00€	27.00€
Compteur diam 30	39.00€	39.00€
Compteur diam 40	51.00€	51.00€
Compteur diam 50	63.00€	63.00€
Compteur diam 80	100.00€	100.00€
LOCATION COMPTEURS		
Compteur diam 15	14,00€	14,00€
Compteur diam 20	15,00€	15,00€
Compteur diam 30	40,00€	40,00€
Compteur diam 40	65,00€	65,00€
Compteur diam 50	130,00€	130,00€
Compteur diam 80	165,00€	165,00€
COMPTEUR		
Pose d'un compteur	40,00€	40,00€
Dépose d'un compteur	40,00€	40,00€
Pose d'un compteur avec fournitures (joints, purge et robinets...) DN15	80,00€	80,00€
Pose d'un compteur avec fournitures (joints, purge et robinets...) DN20	90,00€	90,00€
Libellé	Tarifs 2022	Tarifs 2023
COMPTEUR		
Pose d'un nouveau compteur suite au gel du compteur précédemment posé par manque de protection de la part de l'abonné DN 15 à DN20	200,00€	200,00€
Pose d'un nouveau compteur suite au gel du compteur précédemment posé par manque de protection de la part de l'abonné DN 30 à DN40	620,00€	620,00€
Libellé	Tarifs 2022	Tarifs 2023
COMPTEUR (suite)		
Pose d'un nouveau compteur suite au gel du compteur précédemment posé par manque de protection de la part de l'abonné DN 50 à DN80	1.220,00€	1.220,00€

Libellé	Tarifs 2022	Tarifs 2023
BOUCHE A CLE		
Ouverture & fermeture de Bouche clef	22,00€	22,00€
Casse d'une bouche à clef par une personne étrangère aux Services Techniques	1.500,00€	1.500,00€
TERRASSEMENT		
Fouille en rigole avec remblaiement le ml	22,00€	22,00€
m ² d'enrobé	65,00€	65,00€
m ² de pavé	120,00	120,00
Pose d'un robinet vanne à commande manuelle par clé à béquille et entraînement direct posé sur une canalisation y compris joint, tabernacle, tube allonge, tête de bouche à clé recherche de canalisation et terrassement	850,00€	850,00€
Regard comptage TETE 3.5 T 600x800 robinet à boisseau sphérique avec douille de purge 20x27, joints, raccords	480,00€	480,00€
Tuyaux polyéthylène 19/25 posé en tranchée y compris sable d'enrobage le ml	13,00€	13,00€
Tuyaux polyéthylène 32 posé en tranchée y compris sable d'enrobage, le ml	15,00€	15,00€
BRANCHEMENT D'EAUX USEES	Tarifs 2022	Tarifs 2023
Canalisation PVC diam CR4 y compris sable en fond de fouille le ml	27,00€	27,00€
Regard siphonide en plastique pour utilisation hors circulation y compris couvercle et sable de pose piquage Ø 125 Ø 315 mm	200,00€	200,00€
Protection mécanique en fond classe 250 daN	220,00€	220,00€
Piquage sur le réseau des eaux usées par clip culotte ou regard	110,00€	110,00€
DEPLACEMENTS	Tarifs 2022	Tarifs 2023
Déplacement non justifié - heures ouvrées (du lundi au vendredi)	50,00€	50,00€
Déplacement non justifié - période d'astreinte et heures non ouvrées	100,00€	100,00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** les tarifs ci-dessus proposés. Les prestations autres que celles citées dans le tableau seront calculées suivant la série générale des prix « La Tâcheronne ». En cas de nécessité de location de matériel, ce coût sera facturé au demandeur.

C 2- TARIFS BUDGET GENERAL

Monsieur le Maire présente les tarifs communaux appliqués en 2022 et les propositions de tarifs pour l'exercice 2023 :

1- PISCINE

Libellé	Tarifs 2022	Tarifs 2023
<i>PISCINE vacances scolaires</i>		
Entrées adultes (à partir de 14 ans)	3,00€	3,00€
Entrées enfants (de 3 à 13 ans révolus)	2,00€	2,00€
Entrées moins de 3 ans (jusqu'à la date du 3 ^e anniversaire)	Gratuit	Gratuit
Entrées groupes adultes (par adulte/1 seul paiement)	2,00€	2,00€
Entrées groupes enfants (par enfant/1 seul paiement)	1,00€	1,00€
Location matelas	2,00€	2,00€
Carte abonnement adulte (nominative + photo)	30,00€	30,00€
Carte abonnement enfant (nominative + photo)	20,00€	20,00€
Carte tarif Amicale Mairie Castellane Adulte (à partir de 14 ans)	5,00€	5,00€
Carte tarif Amicale Mairie Castellane Enfant (de 3 à 13 ans révolus)	2,00€	2,00€
<i>PISCINE Hors vacances scolaires</i>		
	Tarifs 2022	Tarifs 2023
Entrées adultes	2,00	2,00
Entrées enfants	1,00	1,00
Location matelas	2,00	2,00

2- CANTINE-GARDERIE

Libellé	Tarifs 2022	Tarifs 2023
Cantine 1 repas	3,00€	3,00€
Garderie 1/2h	1,00€	1,00€

3- SALLE DES FETES

Libellé	Tarifs 2022	Tarifs 2023
<i>CAUTIONS toutes associations & particuliers</i>		
Grande Salle	300,00€	300,00€
Grande Salle & cuisine	500,00€	500,00€
Sono	500,00€	500,00€
Ménage	100,00€	100,00€
<i>LOCATIONS</i>		
	Tarifs 2022	Tarifs 2023
Associations locales	Gratuité	Gratuité
Associations extérieures grande salle journée	50,00€	50,00€
Associations extérieures grande salle & cuisine journée	100,00€	100,00€
Associations extérieures pour sono	50,00€	50,00€
Particuliers de la commune grande salle ½ journée	50,00€	50,00€
Particuliers de la commune grande salle + cuisine ½ journée	75,00€	75,00€
Particuliers de la commune sono	30,00€	30,00€

4-STATIONNEMENT

- Les plages horaires de stationnement payant :
Payant de : 9h à 12h et de 14h à 19h
Gratuit de 12h à 14h

- Tarifs de stationnement :

Durée de stationnement	Tarif
00h30	0,50€
1h00	1,50€
1h30	2,00€
2h00	3,00€
2h30	4,00€
3h00	6,00€

- Forfait Post Stationnement (FPS)
->de fixer le montant du Forfait Post Stationnement (FPS) à 20,00€
->de fixer le montant du Forfait Post Stationnement (FPS) majoré à 50,00€

5- CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (CLSH)

Quotient familial	Tarifs journée	Tarifs ½ journée
QF ≥ à 800	10,00€	6,00€
800 ≥ QF ≥ 600	9,50 €	5,50€
QF ≤ 600	9,00€	5,00€

6- PARKING PISCINE ET SES ABORDS- OCCUPATION DOMAINE PUBLIC PAR SOCIETES DE SPORTS D'EAUX VIVES

- Jusqu'à 30m² : 750€
- De 30m² à 60m² : 900€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **Décide d'appliquer** au budget général les tarifs ci-dessus listés pour l'année 2023.

II - PERSONNEL

A- CREATION EMPLOIS SAISONNIERS : ENTRETIEN/VOIRIE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'en période estivale, le personnel communal chargé de la voirie est beaucoup plus sollicité en raison de l'activité touristique. De plus, les agents en place doivent aussi prendre des congés.

Pour le bon fonctionnement du service, il propose de créer deux postes d'agents de voirie saisonniers, à temps complet, répartis de la manière suivante :

- Un poste du 20 avril au 19 octobre 2023 inclus,
- Un poste du 01 mai au 30 octobre 2023 inclus.

Ces agents seront rémunérés sur l'échelle C1, 1^{er} échelon, (IB 367 / IM 353).

Monsieur le Maire précise que le planning de ces agents sera mis en place selon les nécessités de service, durant les week-ends et jours fériés notamment. Ils peuvent également être amenés à effectuer des heures supplémentaires.

Entendu cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à créer cet emploi et à payer les heures supplémentaires,
- **Dit** que cette dépense sera inscrite au BP 2023 - chapitre 64 - « rémunération du personnel non titulaire. »

Franck DEMANDOLX : Est-ce que des candidatures ont déjà été reçues en Mairie ?

M. Le Maire : Nous avons des candidatures de personnes qui habitent sur la commune.

B- CONTRAT DE PROJET 3 ANS : ASSISTANTE ADMINISTRATIVE- CENTRE-BOURG/ SERVICES TECHNIQUES /URBANISME DANS LE CADRE DE L'OPERATION CENTRE-BOURG

Monsieur le Maire fait part du souhait de Mme Laurianne MENANT de quitter son poste.

Il propose d'organiser le recrutement d'une personne sur un contrat de projet de 3 ans, qui sera chargé d'assurer le suivi administratif de l'opération « Centre-Bourg » et du service « Urbanisme ».

Mme Faustine VILLARON, responsable des ressources humaines, est chargée de préparer un « concours » pour pouvoir apprécier les qualités rédactionnelles, la maîtrise des logiciels (Word et Excel) des candidats.

III- DEMANDE DE SUBVENTIONS

A- SCHEMAS DIRECTEURS EAU/ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de faire réaliser la mise à jour des schémas directeur eau potable et d'assainissement.

Sur le volet eau potable : un premier schéma avait été réalisé en 1998 et concernait uniquement le réseau d'eau potable desservant le centre-ville.

Il convient d'actualiser et de le compléter en intégrant les réseaux des hameaux de la commune.

L'estimation financière de l'opération comprenant la mise à jour des plans, l'étude diagnostic des infrastructures, la recherche de fuites, l'élaboration du schéma directeur et une part pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage, imprévus et divers s'élève à 70 000€ HT.

Sur le volet assainissement : un premier schéma directeur a été établi au cours des années 2003-2004.

Un nouveau diagnostic de réseaux comportant notamment l'évaluation des eaux claires parasites transitant dans le réseau du village et l'établissement de scénarios d'équipement des hameaux en assainissement collectif sera mis à jour, ainsi que si nécessaire le zonage correspondant.

L'estimation financière de l'opération comprenant l'établissement des plans précis des ouvrages, l'étude diagnostic des infrastructures, la recherche des eaux claires parasites, l'élaboration du schéma directeur et une part pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage, imprévus et divers s'élève à 70 000€ HT.

Monsieur le Maire précise par ailleurs que ces opérations sont inscrites au Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2021/2023 ainsi qu'au contrat ZRR de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la réalisation de ces 2 opérations et leurs estimations financières,
- **SOLLICITE** les subventions auprès du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau selon le plan de financement suivant :

	Schéma d'Eau Potable		Schéma d'Assainissement	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
Montant de chaque opération HT	70 000€		70 000€	
Subventions Département CDST 2021/23	13 888€	19.84%	13 888€	19.84%
Subventions Agence de l'eau Contrat ZRR	35 000€	50%	35 000€	50%
Autofinancement	21 112€	30.16%	21 112€	30.16%

- **SOLLICITE** de la part des différents financeurs l'autorisation d'engager les opérations avant l'octroi des aides,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces opérations.

**B- MODIFICATION PLAN DE FINANCEMENT : CENTRE-BOURG ANCIENNE
SOUS-PREFECTURE**

Point traité en début de séance.

IV- APPEL A PROJET : ABC DE LA BIODIVERSITE

Point traité en début de séance.

V- QUESTIONS DIVERSES

A - DEMANDE DE LOCATION LOCAL PISCINE MUNICIPALE

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 8 février 2023, Mme Pauline GARCIA avait présenté son projet de « guinguette » dans un local situé dans le bâtiment de la piscine municipale.

Il convient de formaliser cette location :

- Convention sur 3 ans
- 200/250€ par mois + charges
- Location de la terrasse (tarifs communaux)

Le projet de convention sera soumis à Maître MORELLI.

B - DEMANDES DE SUBVENTIONS SKATE-PARK/ PUMPTRACK

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Anne-Cécile GINESTE qui présente le projet de Skate-Park et de Pumptrack :

Plan de financement :

* Montant HT :	201.500,00 €
-Subvention ANS 70%	141.050,00 €
-Subvention Etat plafonnée à 20.000 €	20.000,00 €-
Autofinancement	40.450,00 €

Dans le cadre de l'animation de cet équipement, une convention sera passée avec l'AEP « Le Roc ».

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers et lève la séance à 23h03.

Le Président de la séance
Bernard LIPERINI

La secrétaire de séance
Anne-Cécile GINESTE

